

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 8^e jour du mois d'août 2023 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Benoit Gratton, Maxime Bétournay, Gilles St-Amand, Audrey Charron-Brosseau et Ginette Sheehy.

Monsieur Francois Thibault, conseiller est absent (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/greffière-trésorière adjointe est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023;
- 3) Ratification des déboursés;

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Offres de services scellement de fissures 2023/2024/2025;
- 5) Annulation contrat balayage des rues années 2023-2024-2025 / demande d'appel d'offres pour les années 2024-2025-2026;
- 6) Offre de services pour l'installation et la fourniture d'un réservoir d'essence;
- 7) Appel d'offres de services sur invitation architectes;
- 8) Période de questions;

AFFAIRES NOUVELLES :

- 9) Correspondance :
 - Journées de la culture 29, 30 septembre et 1^{er} octobre (budget 3 000\$);
 - Lettre du Ministère des Transport confirmation d'une subvention et 31 730\$ / autorisation de procéder aux travaux de profilage des fossés sur Le chemin du Lac-à-la-Loutre;
- 10) Appel d'offres sur invitation réserve de sable et sel hiver 2023-2024;
- 11) Appel d'offres sur invitation entretien des aménagements paysages 2024-2025-2026;
- 12) Appel d'offres sur invitation entretien des terrains municipaux 2024-2025-2026;
- 13) Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – volet archiviste;
- 14) Demande d'appui de la Ville de Rivière-Rouge / réduction potentielle des services à l'hôpital de Rivière-Rouge;
- 15) Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 175 400\$ qui sera réalisé le 15 août 2023;
- 16) Résolution d'adjudication de l'emprunt;

- ~~17) Rémunération des membres du CCU (résolution 270-18);~~
- 18) Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);
- 19) Varia :
- 20) Période de questions;
- 21) Levée de la session.

RÉSOLUTION 189-23
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, retrait du point 17 (reporté au mois de septembre).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 190-23
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que la greffière est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 11 juillet est adopté tel que rédigé.

Résolutions 168-23 à 188-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 191-23
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11469 à 11516 inclusivement, pour un montant de 36 943.61 \$, des comptes à payer au 08/08/2023 au montant de 16 114.58 \$, des salaires numéro 500460 à 500507 inclusivement pour un montant de 30 102.90 \$ ainsi que des prélèvements numéros 376 à 378 inclusivement pour un montant de 7 734.98 \$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11469	Amyot Gélinas	Rapport auditeur - compensation 2022 (RECYC-QC)	1 437.19\$
11470	DHC Avocats	Services juridiques - 208, ch. du Lac-à-la-Loutre (démolition) Opinion juridique - projet de lotissement Vérification promesse de vente - 206, rue Principale	1 364.47\$
11471	Équipe Laurence	Service ingénierie - Bilan opérationnel usine eau potable Service ingénierie - Bouclage aqueduc rues du	4 245.45\$

		Calvaire et du Pont	
11472	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux juin 2023 Électricité système soltek	301.65\$
11473	Lapierre Samuel	Frais déplacement	58.66\$
11474	Lépine Steve	Frais de repas	20.24\$
11475	Lifeworks (Canada) Ltd	Mutuelle de prévention juillet 2023	92.54\$
11476	Maurice Guylaine	Frais déplacement	29.24\$
11477	M.R.C. des Laurentides	Service télécomm. - du 01/04/23 au 30/06/23 Antispam, courriels, interurbains, ext. Téléphoniques, service 9-1-1	656.11\$
11478	Patenaude Mélanie	Remboursement frais de non-résident 2023	45.00\$
11479	Marie-Eve Payette	Compagnonnage Jimmy Durand - préposé à l'aqueduc (OPA)	1 500.00\$
11480	Prévost Déneigement	Fauchage des accotements	4 190.84\$
11481	Tremblay Électricité Technologie	Entretien réseau éclairage	337.96\$
11482	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossier cour municipale juin 2023	86.23\$
11483	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	136.30\$
11484	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains juillet 2023	1 052.54\$
11485	Eurofins Environex	Analyses d'eau juin et juillet 2023	98.31\$
11486	Fédération Québécoise des Municipalités	Formation le comportement éthique - Ginette Sheehy	341.48\$
11487	FNX-INNOV inc.	Service ingénierie - installation groupe électrogène et mise à jour distribution électrique à l'hôtel de ville	372.52\$
11488	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux juillet 2023	288.53\$
11489	Maurice-Trudel Karine	Frais déplacement	27.88\$
11490	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville juillet 2023	1 600.45\$
11491	Ministère du Revenu du Québec	DAS juillet 2023	12 233.89\$
11492	Receveur Général du Canada	DAS juillet 2023	4 667.60\$
11493	Energies Sonic inc.	Diesel	1 758.53\$
500460- 500507	Employés	Salaires juillet 2023	30 102.90\$
TOTAUX CHÈQUES			67 046.51\$
376	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective juillet 2023	3 335.23\$
377	Les Équipement de Bureau des Laurentides	Location photocopieur du 01/08/23 au 31/10/23	551.88\$
378	RREMQ	Régime de retraite juin 2023	3 847.87\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			7 734.98\$
TOTAL			74 781.49\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11494	Arbo Prépaq inc.	Abattage 2 arbres - rue du Fer-à-Cheval	919.80\$
11495	Camion Freightliner Mont-Laurier	Lumière camion 6 roues	306.76\$
11496	Librairie Carpe Diem	Livres	705.65\$
11497	Centre du Camion Galland Ltée	Inspection mécanique 6 roues	283.07\$
11498	Coopsco des Laurentides	Livres	1 064.47\$
11499	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse (06/07)	1 172.75\$
11500	Hamster	Papiers, souris sans fil, cartouche imprimante, stylos, post-it, piles, papier à main, sacs à ordures	682.16\$
11501	Réal Huot inc.	Tige d'opération	61.56\$
11502	Longus Équipement inc.	Réparer air climatisé rétrocaveuse	2 787.50\$
11503	Machinerie Forget	Tube carré, fer plat, fer angle, boulons, plaque fixation, noix, coupe	37.30\$
11504	Matériaux R. McLaughlin inc.	Ciment, collier serrage, chasse-moustique, boule remorque, asphalte froide	900.34\$
11505	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Réparer éclairage hôtel de ville	163.93\$
11506	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Lumières, raccords, adaptateur, boyau	106.36\$
11507	Pilon & Ménard, Huissiers de Justice inc.	Remise documents/constats	532.36\$

11508	Plomberie des Montagnes du Nord	Installation de compteurs d'eau	1 282.07\$
11509	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Location toilette du 02/06/23 au 30/06/23 Location toilette du 01/07/23 au 31/07/23	455.77\$
11510	Purolator inc.	Frais de transport	23.56\$
11511	La Coop Ferme du Nord	Chlore	127.56\$
11512	Spectralite	Nom de rue, panneaux de signalisation, dos d'âne, clous, poteaux, transport	1 118.37\$
11513	Vermeer Canada inc.	Réparer déchiqueteuse à branches	481.76\$
11514	Villemaire Pneus et Mécanique inc.	Pneus, valve, pose	220.65\$
11515	Annulé		
11516	Visa Desjardins	Résine fibre de verre, courrier recommandé, timbres, essence, peinture, buts de hockey (été), paniers de basketball, abonnement mensuel zoom, frais annuel, remise sur achats	2 680.83\$
TOTAL			16 114.58\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 192-23
DEMANDE D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES SUR INVITATION /
SCELLEMENT DE FISSURES POUR LES ANNÉES 2023/2024/2025

ATTENDU QU'un appel d'offres de services sur invitation a été fait auprès de 5 fournisseurs pour des travaux de scellement de fissures pour les années 2023/2024/2025;

ATTENDU QUE nous avons reçu 4 soumissions suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que l'offre reçue le 21 juillet de Permaroute inc. pour 10 000m est retenue celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande

FOURNISSEUR	Tarif 10 000 m			Mobilisation		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Marquage Lignax inc.	2.18\$	2.29\$	2.43\$	inclus	inclus	inclus
Cimota inc.	2.14\$	2.20\$	2.27\$	4 000\$	4 000\$	4 000\$
Le Groupe Lefebvre	2.25\$	2.45\$	2.65\$	1 500\$	1 750\$	1 750\$
Permaroute inc.	1.79\$	1.83\$	1.88\$	500\$	600\$	700\$
Lignes Maska	Pas de disponibilité					

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 193-23

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES SUR INVITATION POUR LE BALAYAGE DES RUES POUR LES ANNÉES 2024/2025/2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres de services sur invitation pour :

- Procéder au nettoyage, balayage et ramassage des débris sur toutes les surfaces pavées des rues du village (accotements inclus) (plus ou moins 7 kms) pour les années 2024-2025-2026, le prix doit comprendre la fourniture de tous les équipements, la machinerie, le matériel et la main-d'œuvre requise pour réaliser ces travaux, (transport et signalisation inclus si nécessaire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 194-23

OFFRE DE SERVICES POUR L'INSTALLATION ET LA FOURNITURE D'UN RÉSERVOIR D'ESSENCE

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite pour l'installation et la fourniture d'un réservoir et d'une pompe à essence devant être installé au 110, chemin de la Rouge;

ATTENDU QU'Énergies Sonic inc., a fait parvenir une offre en date du 14 juillet 2023 au montant de 3 725.35\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE cette offre n'inclus pas le raccordement électrique et la préparation d'une base de béton pour l'installation du réservoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre reçue de Énergies Sonic inc. en date du 14 juillet est retenue et que le directeur des travaux publics est autorisé à faire exécuter ou à exécuter les travaux nécessaires pour le raccordement et la mise en place du réservoir et de la pompe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 195-23

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS SUR INVITATION / ARCHITECTES

ATTENDU QUE de par sa résolution 148-23, le conseil a autorisé la directrice générale a procédé à un appel d'offres de services professionnels sur invitation auprès de 4 entreprises pour la réalisation des plans et devis ainsi que la préparation d'une estimation des coûts pour les travaux de réaménagement du bâtiment de l'ancienne caserne pour y localiser la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 soumissions suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre de services numéro OS-23060 reçue de PLA Architecte, pour les services mentionnés ci-dessous au montant de 11 300\$ plus taxes est retenue, celle-ci étant la plus basse et correspondant à notre demande.

Fournisseur :	PLA architectes	DKA architectes
Études préparatoires / préconception :	2 500\$	3 000\$
Dossiers esquisse :	3 500\$	5 000\$
Dossier préliminaire :	5 300\$	7 500\$
TOTAL :	11 300\$	15 500\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 196-23
JOURNÉES DE LA CULTURE 29, 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise l'organisation dans le cadre des journées de la culture qui se tiendront le 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2023 une exposition de photos anciennes et un concours de photos récentes. Un budget de 3 000 \$ est alloué pour la tenue de ces activités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 197-23
AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QU'une demande de subvention a été faite le 26 avril 2023 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale projets particuliers d'amélioration pour des travaux de profilage des fossés sur le chemin du Lac-à-la-Loutre

ATTENDU QUE le 26 juillet 2023 nous avons reçu confirmation de l'octroi d'une aide financière maximale de 31 730\$ en regard à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

Que les employés de voirie sont autorisés à procéder aux travaux mentionnés ci-haut, et ce jusqu'à concurrence du montant de la subvention soit environ 31 730\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 198-23
DEMANDE D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES SUR INVITATION / PRÉPARATION ET LIVRAISON DE LA RÉSERVE DE SABLE ET SEL POUR L'HIVER 2023-2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offre de services sur invitation pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2022/2023, soit :

- 2 850 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge)
- 86 tonnes de sel livré à Huberdeau et à être mélangé avec le sable

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 199-23**APPEL D'OFFRES DE SERVICES SUR INVITATION ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS 2024-2025-2026**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres de services sur invitation pour effectuer l'entretien des aménagements paysagers, pour les années 2024, 2025, 2026, consistant à :

L'entretien des fleurs (1 x mois), taillage et nettoyage du printemps, désherbage (1 x mois), taillage et nettoyage d'automne et préparation pour l'hiver, ajout de paillis et d'engrais, plantation d'annuel dans les boîtes, îlot coin Principale et du Pont (incluant : terre, compost, engrais etc). Et au besoin séparation des vivaces et transplantation (incluant : terre, compost, engrais, paillis);

LIEU	2024	2025	2026
Plate-bande hôtel de ville	\$	\$	\$
Ilot coin rue Principale et rue du Pont	\$	\$	\$
Parc Ghislaine-et-Frédéric Back	\$	\$	\$
Boîtes à fleurs (2) entrées du village	\$	\$	\$
Total	\$	\$	\$
TPS	\$	\$	\$
TVQ	\$	\$	\$
TOTAL	\$	\$	\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 200-23**APPEL D'OFFRES DE SERVICES SUR INVITATION ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres de services sur invitation pour effectuer l'entretien des terrains municipaux, pour les années 2024, 2025, 2026, consistant à :

La coupe du gazon, le nettoyage au printemps et à l'automne et pour ce qui est de l'entrée principale, de la cuisine de l'hôtel de ville, ainsi que le bâtiment de la Caisse le déneigement/sablage doit être compris dans la soumission;

LIEU	2024	2025	2026
Terrain hôtel de ville	\$	\$	\$
Entrée hôtel de ville déneigement/sablage	\$	\$	\$
Entrée cuisine h.de v. déneigement/sablage	\$	\$	\$
Terrain Parc-des-Puces	\$	\$	\$
Terrain ancienne caserne incendie	\$	\$	\$
Ilôt coin rue Principale et rue du Pont	\$	\$	\$
Terrain (2) boîtes à fleurs entrée municipale	\$	\$	\$
Terrain de balle et patinoire (intérieur et extérieur)	\$	\$	\$
Accès public Lac-à-la-Loutre et parc en face	\$	\$	\$
Aire de repos intersection du chemin du Lac-à-la-Loutre et du chemin de la Rouge	\$	\$	\$
Parc Famille Provost	\$	\$	\$
Parc-des-Rapides et abord du Pont (2 côtés)	\$	\$	\$

Terrain poste de pompage	\$	\$	\$
Terrain garage municipal	\$	\$	\$
Terrain Caisse Desjardins	\$	\$	\$
Total	\$	\$	\$
TPS	\$	\$	\$
TVQ	\$	\$	\$
TOTAL	\$	\$	\$

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 201-23

PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE / VOLET ARCHIVISTE

ATTENDU QUE le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marqué;

ATTENDU QUE toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources pour un ou un(e) professionnel(le) en archivistique à temps complet;

ATTENDU QUE les postes à temps complet sont beaucoup plus attractifs que les postes à temps partiel;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût;

ATTENDU QUE le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR), soit le programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, prévoit une aide financière pour les initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Brébeuf, Lanthier, La Minerve, Huberdeau, Val-Morin, Val-des-Lacs, Montcalm, Mont-Blanc, Amherst et la MRC des Laurentides désirent présenter un projet de partage de ressources professionnelles en archivistique dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'Huberdeau s'engage à participer au projet de partage de ressources en archivistique et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Brébeuf, organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise la directrice générale Madame Guylaine Maurice à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 202-23

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE / RÉDUCTION POTENTIELLE DES SERVICES À L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la Ville de Rivière-Rouge concernant la réduction potentielle des services à l'hôpital de Rivière-Rouge, tel qu'il appert de leur résolution numéro 242/05-07-2023 adoptée lors de leur séance ordinaire du 5 juillet 2023;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 234/03-08-2022 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance ordinaire du 3 août 2022, dont le contenu est par la présente réitéré comme si au long reproduit, dénonçant la réduction des services à l'hôpital de Rivière-Rouge annoncée par le gouvernement provincial le 13 juillet 2022, laquelle a été appuyée par plusieurs municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu volte-face dès le 5 août 2022 et que la reprise des activités à l'hôpital avec un service réduit en radiologie a été annoncée, qu'il est possible d'interpréter comme étant une reconnaissance du bien-fondé des revendications et arguments avancés par la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités du secteur de la Rouge;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la présente résolution, le « secteur de la Rouge » comprend les municipalités de Nominuingue, L'Ascension, Lac-Saguay, La Macaza, Labelle, La Minerve, La Conception et la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que, depuis lors, la Ville de Rivière-Rouge ne cesse ses interventions auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux Laurentides (CISSSL) en suivi aux demandes de bonifier les services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'à l'initiative de la Ville elle-même, une rencontre d'échanges a été organisée avec le CISSSL, les huit (8) municipalités du secteur de la Rouge, la députée de Labelle et son directeur de bureau, ainsi que les préfets des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que bien que le CISSSL assure, lors de cette rencontre, que le gouvernement n'a pas l'intention de fermer, purement et simplement, l'hôpital de Rivière-Rouge, une proposition de projet clinique visant à transformer l'hôpital en une « clinique » offrant des services douze (12) heures par jour seulement, soit de 8 h à 20 h (ci-après le « Projet Clinique ») circule;

CONSIDÉRANT qu'une telle réduction des services implique nécessairement l'abolition de plusieurs postes au sein de l'hôpital de Rivière-Rouge, alors que de tels emplois sont vitaux pour la croissance économique de la région;

CONSIDÉRANT qu'aucune des municipalités et MRC du secteur de la Rouge n'a été consultée lors de l'élaboration dudit Projet Clinique;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial rouvre le même débat que celui de juillet 2022, soit l'arrêt du service d'urgence entre 20 h et 8 h à l'hôpital de Rivière-Rouge, tout en sachant que les municipalités du secteur de la Rouge et d'autres de la MRC d'Antoine-Labelle n'acceptent pas cette façon de faire, telles que le démontre notamment les résolutions numéros 234/03-08-2022 de Rivière-Rouge, 2022.08-255 de Nominuingue, 2022-08-233 de Ferme-Neuve, 2022-08-188 de La Macaza, 210.08.2022 de Labelle, 2022-08-07 de Lac-Saguay, 2022-08-198 de L'Ascension et 22-10-643 de Mont-Laurier, faisant ainsi fi de la réalité vécue par les gouvernements de proximité que sont les villes et municipalités de la province;

CONSIDÉRANT que, de manière parallèle, le CISSSL semble déjà mettre en œuvre le Projet Clinique, en ce que les ambulances répondant à des appels sur le territoire de la Rouge sont déjà détournées vers l'hôpital de Mont-Laurier ou celui de Sainte-Agathe-des-Monts à partir de 20 h, même si celui de Rivière-Rouge est le centre le plus proche, et même son de cloche pour les patients nécessitant des soins en radiologie, lesquels sont transférés à l'hôpital de Mont-Laurier, le service n'étant déjà pas opérationnel à Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

CONSIDÉRANT que le réacheminement des ambulances vers des hôpitaux plus éloignés porte indéniablement atteinte au droit à la vie des usagers, ceux-ci pouvant subir des conséquences fatales en raison d'un temps de transport beaucoup plus long qu'il devrait;

CONSIDÉRANT que ce détournement a aussi d'importantes conséquences financières pour les passagers, alors que ceux-ci, d'une part, doivent parcourir une plus grande distance afin de regagner leur domicile à leur sortie de l'hôpital, alors qu'ils se retrouvent sans moyen de transport et souvent contraint de recourir à un service de taxi avec les frais importants qui y sont associés, et d'autre part, pourraient être sujets à des frais ambulanciers plus élevés en raison de l'augmentation de la distance parcourue;

CONSIDÉRANT que ces détournements ne font qu'aggraver la situation des hôpitaux de Sainte-Agathe-des-Monts et de Mont-Laurier en augmentant le taux d'occupation de leur service d'urgence, alors que l'hôpital de Rivière-Rouge pourrait très bien traiter ces patients plus efficacement et que le taux d'occupation des premiers dépassent constamment le seuil maximal d'occupation;

CONSIDÉRANT la position du gouvernement provincial à l'effet qu'il faut ralentir le réchauffement climatique, réduire les gaz à effet de serre, et ce, notamment par la réduction des déplacements véhiculaires et en offrant des services de proximité, mais que parallèlement, les ambulances sont détournées vers des hôpitaux plus éloignés, constituant une action incohérente avec le discours véhiculé;

CONSIDÉRANT d'ailleurs que la Ville de Mont-Laurier est elle-même en faveur avec le plein maintien des services à l'hôpital de Rivière-Rouge, tel que le démontre sa résolution d'appui numéro 22-10-643 du 24 octobre 2022, reconnaissant ainsi implicitement que les deux hôpitaux doivent rendre des services de manière concurrente pour être efficaces;

CONSIDÉRANT que l'hôpital de Rivière-Rouge dessert toute la population du secteur de la Rouge, étant le seul centre entre Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, secteur qui couvre un large territoire étalé et très peu densifié de plus de 2 000 km², et dessert également en partie celle de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le recensement de 2021 démontre que le secteur de la Rouge compte plus de 15 000 citoyens.nes permanents.es, soit une augmentation de plus de 9 % comparativement à 2016;

CONSIDÉRANT que le CISSSL reconnaît lui-même, dans l'édition d'avril 2023 de son « Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques » de la MRC d'Antoine-Labelle, qu'un tiers (1/3) de la population a 65 ans ou plus (alors que ce seuil dépasse à peine le 20 % pour l'ensemble du Québec), projette une augmentation de plus de vingt pour cent (20 %) du nombre d'ainés d'ici 5 ans, a la proportion la plus élevée de personnes vivant sous la mesure de faible revenu des MRC de la région (soit 17,4 % comparativement à la moyenne de 9,9 %) et reconnaît que le territoire concerné est « vaste »;

CONSIDÉRANT qu'il est généralement reconnu que les personnes âgées et celles à faible revenu sont vulnérables et qu'ils nécessitent souvent plus de soin de santé, tout en disposant de moins de moyens pour les obtenir, que la population générale;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités du secteur de la Rouge ne dispose d'aucun service de transport en commun;

CONSIDÉRANT que la population desservie par l'hôpital de Rivière-Rouge fait plus que doubler en période estivale, notamment en considérant les villégiateurs, mais qu'elle dépasse aussi largement le nombre de résidents permanents en tout temps, plus particulièrement depuis le début de la pandémie relative à la Covid-19 et ses conséquences indirectes, telles que la migration de la population vers le nord pour quitter les grands centres, d'où l'augmentation importante du nombre de nouvelles constructions dans le secteur, la popularisation du télétravail, etc.;

CONSIDÉRANT qu'au contraire, les soins et services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge doivent être augmentés, notamment dans les sphères suivantes : inhalothérapie,

radiologie, soins intensifs, psychiatrie, physiothérapie, ergothérapie, soins et suivis en cliniques externes, et surtout pas réduits;

CONSIDÉRANT que le CISSSL justifie son Projet Clinique par la pénurie de main-d'œuvre, alors que l'ensemble des établissements de santé vivent les mêmes problématiques;

CONSIDÉRANT que diverses solutions doivent être apportées pour contrer ce fléau, dont plusieurs, si ce n'est l'ensemble, demandent la participation active du gouvernement provincial, que ce soit pour contrer la pénurie de logements, ou encore celle des places disponibles en service de garde, offrir une prime à tous les travailleurs pour « région éloignée » et non seulement aux médecins, etc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a, à plusieurs reprises, manifesté son aspiration à mettre sur pieds un « comité santé » afin de trouver des solutions réalistes et concrètes aux différents enjeux réels soulevés, et ce, en collaboration avec toutes les municipalités et MRC du secteur de la Rouge qui désirent s'impliquer, les représentants du CISSSL et ceux du gouvernement, afin que tous travaillent en collégialité, dans le meilleur intérêt des Québécois et Québécoises;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge souligne néanmoins les efforts du CISSSL pour combler la pénurie de main-d'œuvre, mais ajoute que les villes et municipalités peuvent participer activement à la recherche d'autres solutions;

CONSIDÉRANT que la présence d'un hôpital dans le secteur de la Rouge est un facteur indéniablement pris en considération lorsque des gens et des entreprises, privées ou semi-privées, telles des résidences pour personnes âgées, décident de s'installer dans la Vallée de la Rouge et que diminuer la disponibilité de ce service a des répercussions économiques importantes pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT l'orientation du gouvernement provincial visant à densifier les noyaux urbains, alors qu'une telle densification ne peut être réalisable en retirant les services offerts aux citoyens.nes, telle la présence d'un hôpital 24 heures, qui constitue un élément fort attractif;

CONSIDÉRANT les demandes et doléances de certains médecins pratiquants à l'hôpital de Rivière-Rouge, présentées dans leur correspondance du 8 septembre 2022, afin d'améliorer les soins offerts aux patients et leur pratique au quotidien;

CONSIDÉRANT que, pour les raisons qui précèdent, la Ville de Rivière-Rouge est fermement en défaveur de la réduction des services à l'hôpital de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h et de toute autre réduction, quelle qu'elle soit;

CONSIDÉRANT que, dans l'éventualité où le gouvernement fait fi des présentes revendications, un questionnement surgira assurément sur la participation financière annuelle à la *Fondation de l'hôpital de Rivière-Rouge CHDL-CRHV* par les villes et municipalités du secteur de la Rouge, telle participation visant notamment à acquérir, remplacer ou améliorer des équipements spécialisés, dans la mesure où l'implication pécuniaire des participantes ne saurait demeurer la même alors que les services offerts diminuent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans sa demande d'un engagement ferme, officiel et à long terme du gouvernement du Québec d'aucunement réduire les services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge, et plus spécifiquement pas entre 20 h et 8 h, et de rejeter le Projet Clinique « 12 heures », ou tout projet similaire, présenté par le Centre de services et de services sociaux des Laurentides (CISSSL).

D'appuyer la Ville de Rivière-Rouge pour que le gouvernement du Québec et le CISSSL participent activement à la formation d'un « comité santé » avec la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités et MRC du secteur de la Rouge et qu'ils y nomment des représentants compétents, afin de trouver des solutions réalistes et concrètes aux différents enjeux réels soulevés.

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, l'honorable François Legault, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantal Jeannotte, à la présidente-directrice générale du CISSSL, Mme Rosemonde Landry, à la directrice des services cliniques et RLS du CISSSL, Mme Fannie Courchesne, à la Fondation de l'hôpital de Rivière-Rouge CHDL-CRHV ainsi qu'à la Ville de Rivière-Rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 203-23

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 175 400\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 AOÛT 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Huberdeau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 175 400\$ qui sera réalisé le 15 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
213-04	49 600\$
220-05	7 300\$
224-06	118 500\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 août 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et de greffière-trésorière-adjointe;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	32 100\$	
2025.	33 400\$	
2026.	35 100\$	
2027.	36 600\$	
2028.	38 200\$	(à payer en 2028)
2029.	0\$	(à renouveler)

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 204-23
RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE L'EMPRUNT

Date d'ouverture :	8 août 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 août 2023
Montant :	175 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 août 2023 au montant de 175 400\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

32 100 \$	5,57000 %	2024
33 400 \$	5,57000 %	2025
35 100 \$	5,57000 %	2026
36 600 \$	5,57000 %	2027
38 200 \$	5,57000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,57000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

32 100 \$	5,60000 %	2024
33 400 \$	5,30000 %	2025
35 100 \$	5,10000 %	2026
36 600 \$	5,10000 %	2027
38 200 \$	5,00000 %	2028

Prix : 98,61200

Coût réel : 5,62794 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la caisse Desjardins de Mont-Tremblant est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Huberdeau accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant pour son emprunt par billets en date du 15 août 2023 au montant de 175 400\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 213-04, 220-05 et 224-06. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$ valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 205-23
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la session soit levée, il est 19h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Karine Maurice-Trudel,
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.